

atmosphère raisonnable et civilisée, et je l'invite à continuer dans cette voie. Je demande instamment à votre organisation d'établir et de maintenir autant de contacts que possible avec des personnes et des groupes ayant des points de vue différents sur les défis qui se posent aujourd'hui aux Israéliens et aux Palestiniens. Nous continuerons, pour notre part, de faire participer le CCI et d'autres groupes intéressés à des discussions constructives sur l'action du Canada à l'égard du Moyen-Orient. Je vous demanderais de ne pas perdre de vue un des objectifs permanents du gouvernement actuel du Canada : déterminer les mesures concrètes qui s'imposent, sur lesquelles les Canadiens peuvent s'entendre et qui constitueraient une contribution utile en vue de la mise au point d'une solution pacifique et durable des conflits de la région.

Nous sommes convaincus qu'il existe les bases permettant de poursuivre l'application d'une politique constructive à l'égard du Moyen-Orient qui puisse recueillir l'assentiment de larges segments de l'opinion nationale. Permettez-moi d'en présenter cinq principes prioritaires et vous exposer comment nous les avons appliqués et entendons y donner suite?

En premier lieu, le soutien du droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues constitue une des pierres angulaires de la politique canadienne. Je constate avec satisfaction qu'aucun grand courant d'opinion ne met en cause cette prise de position fondamentale. Le soutien du Canada à Israël signifie que nous appuierons Israël et défendrons le principe de l'universalité chaque fois que la participation d'Israël à des organismes internationaux sera contestée. Il signifie que nous appuierons le droit d'Israël à un débat équitable chaque fois que ses politiques seront mises en cause. Mais, comme je l'ai déjà dit, le soutien à Israël ne signifie pas que ses dirigeants ou ses politiques sont à l'abri des critiques.

Le deuxième volet de notre politique découle du désir des Canadiens que les droits de la personne des Palestiniens soient respectés. Nous avons clairement exposé notre opinion selon laquelle les Palestiniens ont des droits individuels et collectifs légitimes, y compris le droit à un foyer national à l'intérieur d'un territoire clairement